



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24
Conseillers présents : 16
Votants : 23
Date de la convocation : 9 septembre 2025
<b>Delib20250703</b>

## Séance du 15 septembre 2025

# CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Didier LIZORET, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Francis MÉNARD, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX.

### Pouvoirs :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à Mme Rachel LOPEZ  
Mme Fabienne MOREL à M. Jean-Marie GUILLEMIN  
M. Pierre JUNQUA à M. Bertrand LANGRAND  
M. Laurent EUDE à M. Hervé ROSE  
Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS à M. Didier LIZORET  
Mme Ymen FARHAT à Mme Isabelle GERME  
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN.

### Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

M. Jérôme PIERRE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20250703**

**OBJET : Subvention exceptionnelle de 500 € à l'ESC Judo pour couvrir une partie des frais d'un adhérent dans le cadre de sa participation aux mondiaux de Jujitsu à Bangkok en Thaïlande**

L'association Cormelles Judo a déposé une demande de subvention exceptionnelle afin de couvrir une partie des frais engagés par un de ses adhérents dans le cadre de sa participation aux championnats du monde de Jujitsu qui se dérouleront en Thaïlande en novembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Cormelles Judo afin de couvrir une partie des frais engagés par un de ses adhérents lors des championnats du monde de Jujitsu qui se dérouleront en Thaïlande en novembre 2025.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 17 septembre 2025



Le Maire,

Jean-Marie GUILLEMIN